



## Conseil municipal

**Séance du jeudi 25 mars 2021**

### Compte rendu

*Les membres du conseil municipal de Criquetot-l'Esneval se sont réunis en mairie le 25 mars deux mille vingt et un à dix-neuf heures sous la présidence de M. Alain FLEURET, maire.*

Date de la convocation : 19 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Suffrages exprimés : 23

*Présents (22) : MM. Alain FLEURET, maire, Dominique FOUBERT, Mme Sandrine HERANVAL, M. Stéphane VASSELIN, Mme Chantal TURQUIER, M. Bertrand LEFRANCOIS, adjoints au maire, Mme Béatrice LEMAISTRE, MM. Christian ROBERT, Jacques DEJARDIN, Mme Sophie BAUDU, M. Gaëtan DECULTOT, Mmes Magali BOUQUET, Marie-Geneviève COUFOURIER, Sonia LACHEVRE, M. Franck LEMESLE, Mmes Emilie DEHAIS, Cécile VAUDRY, M. Emmanuel FONTAINE, Stanislas KULAGA, Mmes Séverine CHAPELLE, Coralie LEBRUN, M. Franck VASSEUR*

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT)*

*Procuration (1) : M. Gontran GIBAUD à Mme Séverine CHAPELLE*

*M. Christian ROBERT est nommé secrétaire conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT*

**En ouverture de séance, M. le Maire a rendu un hommage appuyé à M. Claude VILLAMAUX, décédé le 19 mars, dans sa 76<sup>ème</sup> année, et fait observer une minute de silence en sa mémoire.**

#### **Rappel des décisions adoptées au cours de la séance du jeudi 26 novembre 2020**

1. Compte rendu des décisions prises par M. le Maire au titre des délégations du conseil municipal
2. Dénomination des rues des nouveaux lotissements
3. Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration du collège l'Oiseau Blanc
4. Remboursement à M. le Maire de l'achat d'une prestation de visio-conférence
5. Aide financière au département sinistré des Alpes
6. Adhésion à la Fédération française des Villes et Conseils des Sages
7. Formation des élus
8. Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

## Ordre du jour de la séance

---

1. Compte rendu des décisions prises par M. le Maire au titre des délégations du conseil municipal
2. Approbation du compte de gestion de la commune et de la zone artisanale de 2020
3. Approbation du compte administratif de la commune et de la zone artisanale de 2020
4. Affectation du résultat de 2020
5. Vote des taux de fiscalité locale
6. Subventions aux associations
7. Approbation du budget primitif 2021 de la commune et de la zone artisanale
8. Autorisation de signature d'une convention avec la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole relative au financement de masques de protection contre la covid-19
9. Autorisation de signature d'une convention d'adhésion au programme des Petites Villes de Demain
10. Acquisition d'une partie de parcelle appartenant à l'indivision Lemesle
11. Création d'un chemin piéton. Acquisition de parcelles appartenant à la SCI Dultelal et SCI d'attribution Des Chiffres et des Lettres
12. Convention avec la Poste pour la création d'une agence postale communale
13. Convention avec France Europe Immobilier pour participation au financement de l'aménagement du trottoir de la rue de Vergetot
14. Modification de l'indice de cavité 123
15. Dénomination de la rue du futur lotissement de la Forge
16. Questions diverses

### 1) **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire au titre des délégations du conseil municipal**

---

En application de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités locales, M. le Maire rendre compte de l'utilisation des délégations que lui a attribuées le conseil municipal à l'occasion de sa séance du 11 juin 2020.

- Marchés publics : signature des marchés de travaux d'aménagement du centre médico-social

- Demandes de subvention pour la réhabilitation de la salle Saint-Henri et l'aménagement d'un centre médico-social.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne quitus à M. le Maire des présentes décisions qu'il a prises au titre de ses délégations.

### 2) **Approbation du compte de gestion de la commune et de la zone artisanale de 2020**

---

Les comptes de gestion pour l'exercice 2020 du budget principal de la commune et du budget annexe de la zone artisanale sont en tous points identiques aux comptes administratifs.

	Dépenses	Recettes	Résultat cumulé
Fonctionnement	1 449 539,22 €	3 604 826,32 €	+ 2 155 287,10 €
Investissement	641 017,51 €	790 811,14 €	+ 890 477,17 €

<b>Budget annexe de la zone d'activité</b>	
Solde d'exécution cumulé 2020 (néгатif)	581 679,77

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du percepteur de la commune et de la zone artisanale.

### 3) **Approbation du compte administratif de la commune et de la zone artisanale de 2020**

Le compte administratif du maire présente en détail l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées dans les deux sections au cours de l'exercice budgétaire écoulé, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser).

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>		
Réalisations de l'exercice	1 449 539,22 €	2 357 361,34 €
Résultat de l'exercice (A) (excédent)		907 822,12 €
Résultat de fonctionnement reporté de 2019 (002)(B)		1 247 464,98 €
<b>Résultat cumulé (C = A + B)</b>		<b>2 155 287,10 €</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Réalisations de l'exercice	<b>641 017,51 €</b>	<b>790 811,14 €</b>
Résultat de l'exercice 2020 (positif)		149 793,63 €
Solde d'exécution 2019 (positif) - (001) (E)		740 683,54 €
<b>Solde d'exécution 2020 (positif) (F = D + E)</b>		<b>890 477,17 €</b>
Restes à réaliser (RAR)	1 943 499,00 €	20 500,00 €
Solde de restes à réaliser (G)	1 922 999,00 €	
<b>Besoin de financement après RAR (H = G - F)</b>	<b>1 032 521,83 €</b>	

#### **Budget annexe de la zone d'activité**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>		
002 – Résultat de fonctionnement reporté		53 675,00 €
<b>Section d'investissement</b>		
001 - Solde d'exécution 2019 (néгатif)	635 354,77	
Solde d'exécution cumulé 2019 (néгатif)	581 679,77	

Le maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs de 2020 de la commune et de la zone artisanale.

### 4) **Affectation du résultat de 2020**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant cumulé de 2 155 287,10 € de la façon suivante :

- 1 032 521,83 € en réserves au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés de la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement après prise en compte du solde de restes à réaliser.
- 1 122 765,27 € à la section de fonctionnement à la ligne budgétaire 002 – Résultat de fonctionnement excédentaire reporté.

## **5) Vote des taux de fiscalité locale**

---

La taxe d'habitation sur les résidences principales sera définitivement et intégralement supprimée en 2023.

La perte de recettes qui en résultera pour les communes sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Il convient donc cette année d'ajouter au taux de TFPB communal de 19,11 % le taux départemental de 25,36 %. Le nouveau taux majoré de TFPB sera donc de 44,47 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les taux de fiscalité locale :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants : 8,90 % ;
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,47 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,23 %.

Cette mesure est sans effet sur la fiscalité des ménages.

## **6) Subventions aux associations**

---

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant détaillé des subventions allouées aux associations locales pour un montant total de 45 000 €.

## **7) Approbation du budget primitif 2021 de la commune et de la zone artisanale**

---

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif pour l'exercice 2021 de la commune et de la zone artisanale.

Le budget de la commune s'équilibre, en dépenses et en recettes à 3 203 371,27 € en section de fonctionnement et à 3 747 770,27 € en section d'investissement.

Le budget annexe de la zone artisanale s'équilibre, en dépenses et en recettes, dans la section de fonctionnement comme dans celle d'investissement, à 635 355,77 €.

## **8) Autorisation de signature d'une convention avec la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole relative au financement de masques de protection contre la covid-19**

---

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer avec la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, dans le cadre du financement Fonds social européen, la convention de partenariat relative au financement de protection contre la covid-19 et,

conformément à ladite convention, à verser au bénéfice de la communauté urbaine sa contribution financière d'un montant de 247,57 €, équivalent à 20 % du coût d'achat de 2 000 masques chirurgicaux jetables d'un montant de 1 237,87 €.

#### **9) Autorisation de signature d'une convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain**

---

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain, et a autorisé M. le Maire à la signer, avec la communauté urbaine Le Havre Métropole, et les communes d'Etretat et de Saint-Romain-de-Colbosc.

#### **10) Acquisition d'une partie de parcelles appartenant à l'indivision Lemesle**

---

En vue de permettre l'élargissement de la sente rurale reliant la rue de Gonnevillle à la rue de Mondeville et faciliter ainsi l'accès à la Pommeraie par cette dernière rue, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées A 1605 de 15 m<sup>2</sup> et A 1608 de 60 m<sup>2</sup> appartenant à l'indivision LEMESLE et décidé de prendre à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

#### **11) Création d'un chemin piéton. Acquisition de parcelles appartenant à la SCI Dultelal et SCI d'attribution Des Chiffres et des Lettres**

---

Afin de favoriser la poursuite de l'aménagement de liaisons douces à travers le village, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les acquisitions à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle cadastrée section B n° 668 appartenant à la SCI Dultelal pour 64 m<sup>2</sup> qui devient la parcelle B 740, et une partie de la parcelle cadastrée section B n° 671 appartenant à la SCI des Chiffres et des Lettres pour 39 m<sup>2</sup> qui devient la parcelle B 742.

#### **12) Convention avec la Poste pour la création d'une agence postale communale**

---

Dans un souci de maintien d'un service postal de proximité en cœur de bourg en faveur de la catégorie la plus fragile et la moins mobile de la population, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention portant création d'une agence postale communale et autorise M. le Maire à la signer avec la Poste.

#### **13) Convention avec France Europe Immobilier pour participation au financement de l'aménagement du trottoir de la rue de Vergetot**

---

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention avec la société France Europe Immobilier portant sur sa participation financière aux travaux de prolongation du trottoir de la rue de Vergetot réalisés par la commune au droit du nouveau lotissement de la Mare Féron et autorise M. le Maire à la signer.

#### **14) Modification de l'indice de cavité souterraine n° 123**

---

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'indice de cavité souterraine n° 123 situé sur la propriété de M. et Mme EDOUARD, dans les conditions proposées par la société Explor-e.

#### **15) Dénomination de la rue du futur lotissement de la Forge**

---

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne le nom de Simone VEIL, (née le 13 juillet 1927 – décédé le 30 juin 2017), ministre de la Santé, à la rue qui desservira le futur lotissement de la rue de la Forge.

#### **16) Questions diverses**

---